

Maître d'Ouvrage



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Route du Lac 73 470 Novalaise
Tel. 04.79.28.78.64 – Fax. 04.79.28.98.21

Nature de l'étude

CONTRAT DE BASSIN VERSANT DU LAC D'AIGUEBELETTE

Bilan et perspectives

MODULE 4

Analyse et synthèse

Date

26/10/2007

Chargé d'affaires

J. ROSSELET

Désignation de la pièce

C73-901EU061-M4-a

Prestataire

PROFILS ETUDES

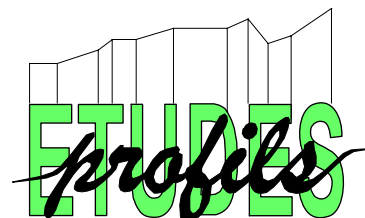
DEVELOPPEMENT

517 avenue de la Boisse

73000 CHAMBERY

Tél. 04 79 68 31 11 - fax 04 79 68 32 48

Email : ped@profilsetudes.fr - Site : www.profilsetudes.fr



SOMMAIRE

1. Méthodologie du Module 4	2
2. Rappel des objectifs principaux du contrat.....	2
2.1.1. Préservation de la qualité de l'eau.....	2
2.1.2. Valorisation du milieu naturel.....	3
3. Tableaux d'évaluation du bilan	4
3.1. Grille de lecture.....	4
3.2. Evaluation des actions	4
4. Conclusion	8

1. METHODOLOGIE DU MODULE 4

Suite aux premières phases d'études (Modules 1, 2 et 3), le module 4 a pour objectif d'évaluer la procédure de manière synthétique.

Ainsi pour chaque sous-objectif du contrat, le cabinet d'études a effectué sa propre évaluation sur la base des critères suivants :

- **La pertinence** : adéquation entre les enjeux et les objectifs.
« Les objectifs du contrat répondaient-ils aux problématiques ou besoins identifiés ? »
- **La cohérence** : adéquation entre les objectifs et les moyens identifiés pour les satisfaire (groupes d'actions).
« Les actions prévues permettaient-elles de satisfaire les objectifs ? »
- **L'efficacité** : adéquation entre les objectifs et les résultats
« Les réalisations, les effets obtenus répondent-ils aux objectifs du contrat ? »
- **L'efficience** : adéquation entre les moyens et les résultats
Les actions, les moyens humains et financiers mis en œuvre, ont-ils été suffisants, adaptés ou proportionnés au regard des résultats obtenus ?
- **La durabilité** : « Compte tenu de l'évolution du contexte, des moyens mis en œuvre, les réalisations et les effets obtenus sont-ils pérennes ? »

2. RAPPEL DES OBJECTIFS PRINCIPAUX DU CONTRAT

L'enjeu premier du contrat de bassin versant du lac d'Aiguebelette est la qualité de l'eau. L'objectif d'accompagnement est la valorisation du milieu naturel, complément indispensable à la préservation de cette qualité. Ces deux objectifs doivent aboutir :

- à une gestion intégrée de l'eau, prenant en compte tous ses usages, en vue d'assurer au mieux leur satisfaction
- à une préservation et à une amélioration du fonctionnement général du site (physique, biologique voire économique,...)

2.1.1. Préservation de la qualité de l'eau

La préservation de la qualité de l'eau passe par :

- Une amélioration de la qualité des affluents et du Thiers
- Une diminution significative des apports en phosphore au lac

L'atteinte de cet objectif doit permettre de garantir la pérennité de la qualité des eaux du lac, en vue de satisfaire l'ensemble des usages :

- Alimentation en eau potable

- Baignade
- Vie aquatique,...

En particulier, la protection de la ressource en eau potable du lac passe par la lutte contre les pollutions domestiques, agricoles et routières. Le programme d'assainissement domestique prévu au contrat est l'élément clé pour atteindre cet objectif. Le programme de lutte contre les pollutions agricoles, associé au contrat de rivière du Guiers, permet de conforter l'atteinte de cet objectif.

2.1.2. Valorisation du milieu naturel

La restauration, l'entretien, la protection et la gestion du milieu naturel constituent l'accompagnement indispensable à la préservation de la qualité de l'eau.

Les actions concourant à atteindre cet objectif sont notamment :

- Les actions sur les ruisseaux et sur leurs berges,
- la résorption des décharges sauvages
- la gestion des roselières protégées par Arrêté de Biotope
- la gestion des amarrages devant permettre la protection effective des roselières
- la gestion de l'espace par l'agriculture

La poursuite de ces deux grands objectifs s'accompagne :

- d'un suivi des actions du contrat
- d'un effort de sensibilisation du public au milieu naturel
- d'un effort de communication sur les actions engagées

3. TABLEAUX D'EVALUATION DU BILAN

3.1. GRILLE DE LECTURE

Pour chaque sous-objectif et critère, les tableaux ci-joint présentent les points mis en exergue par le bureau d'études et qui s'accompagnent d'un jugement plus ou moins favorable, traduit sous forme de pictogrammes.

Jugement point par point	
😊	Jugement favorable
😐	Jugement neutre (ou moyen)
😞	Jugement défavorable
?	Absence de jugement

A partir de l'ensemble de ces jugements, chaque critère fait ensuite l'objet d'une évaluation globale traduite par un code couleur.

Jugement global	
	Jugement très favorable
	Jugement favorable
	Jugement neutre (ou moyen)
	Jugement défavorable
	Jugement très défavorable
?	Absence de jugement

Cette évaluation synthétique et « extérieure » du contrat sera exposée au comité de pilotage lors de la réunion du 7 novembre.

A l'issue, chaque partenaire du contrat pourra s'exprimer sur cette évaluation afin de recueillir son avis sur les trois ou quatre points qui auront pu le marquer, mais aussi ses réflexions sur les thématiques et les enjeux qui lui paraissent importants pour les prochaines réflexions sur les perspectives du contrat.

3.2. EVALUATION DES ACTIONS

Chaque groupe d'action a été évalué individuellement en fonction des 5 critères d'évaluation énoncés dans le 1^{er} chapitre. Ces tableaux d'évaluation sont présentés en annexe.

Le tableau ci-après présente une synthèse de l'évaluation individuelle des actions. Pour chaque critère d'évaluation, nous avons reporté la couleur correspondante (cf. code couleur).

Tableau 3-a : Synthèse de l'évaluation

Volet	Action ou groupe d'actions	Pertinence	Cohérence	Efficacité	Efficience	Durabilité
A : Assainissement et lutte contre la pollution	A11 : Réhabilitation du réseau A13 : Etablissement d'un plan complet du réseau A16 : Amélioration et entretien des raccordements des lieux d'accueil du public	■	■	■	■	■
	A12 : Extension du réseau collectif	■	■	■	■	■
	A 14 : Mise en place d'une politique d'assainissement individuel A 15 : Prise en compte des résultats de l'étude Alp'Géorisques	■	■	■	■	■
	A2 : Lutter contre les pollutions autoroutières	■	■	■	■	■
	A3 : Maîtriser les pollutions d'origine agricole	■	■	■	■	■
	A4 : Protéger la ressource en eau potable	■	■	■	■	■
	A5 : Prévenir et améliorer la gestion des pollutions accidentelles	■	■	■	■	■
B : Restauration du milieu aquatique	B1 : Restaurer les cours d'eau	■	■	■	■	■
	B2 : Résoudre le problème des déchets	■	■	■	■	■
	B3 : Protéger le milieu aquatique	■	■	■	■	■
	B41 : Délimitation du lac et réserve foncière B42 : Gestion des abords du lac et de l'Arrêté de Protection de Biotope B43 : Gestion des amarrages	■	■	■	■	■
	B44 : Gestion de l'espace agricole	■	■	■	■	■
C : Suivi des actions - Sensibilisation au milieu et communication	C11 : Technicien de lac	■	■	■	■	■
	C12 : Suivi piscicole et gestion des peuplements C13 C14 C15 : Suivis scientifiques C16 : Poursuite du suivi allégé du lac	■	■	■	■	■
	C17 : Rapport technique d'assainissement	■	■	■	■	■
	C21 : Programme régulier d'entretien des cours d'eau	■	■	■	■	■
	C3 : Assurer la sensibilisation et la découverte du milieu par le public	■	■	■	■	■

Note importante

Dans les paragraphes suivants, nous récapitulons les éléments de l'évaluation que nous pensons être des résultats importants du bilan, que ce soit d'un point de vue positif (réussites) que d'un point de vue négatif (échecs). Cette synthèse de l'évaluation reste l'appréciation du bureau d'étude. Pour plus de détails et pour permettre au lecteur sa propre appréciation, nous invitons ce dernier à prendre connaissance des fiches d'évaluation réalisées par groupes d'actions et présentées en annexe.

Globalement, nous considérons les objectifs inscrits au contrat comme majoritairement pertinents au regard des enjeux et des problématiques identifiés au démarrage de la procédure. Les actions proposées dans le cadre du contrat nous semblent globalement cohérentes vis-à-vis des objectifs annoncés.

Les volets A et B apparaissent comme une réussite : pertinence et cohérence jugées favorablement, efficacité bonne à très bonne, bon engagement des différents partenaires.

De l'évaluation individuelle des actions, nous pouvons ressortir les points suivants, qui apparaissent comme les principales réussites du contrat du lac d'Aiguebelette :

- Important travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif avec réorientation stratégique du programme de l'extension vers la réhabilitation
- Réalisation de nombreux travaux d'extension du réseau. Ces travaux, couplés aux travaux de réhabilitation, ont conduit à une diminution significative des apports en phosphore au lac d'origine domestique mise en évidence dans le module 1
- Amélioration des ouvrages de dépollution des eaux de ruissellement du réseau autoroutier, diminution d'un risque de pollution majeur au niveau du tube nord de l'Epine.
- Important travail de sensibilisation des exploitants vis-à-vis des pratiques agricoles et des risques de pollution
- Préservation de la bonne qualité de l'eau malgré l'augmentation des pressions mise en évidence dans le module 1
- Nombreuses actions d'envergure menées dans le cadre du volet B dont l'efficacité sur le milieu naturel a été mise en évidence dans les modules 1 et 2 : Programme de gestion des zones humides du lac d'Aiguebelette, politique d'acquisition foncière des espaces naturelles sensibles, programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau, renouvellement du dossier de concession EDF et règlement d'eau, réhabilitation de la décharge des Bottières,...
- Importantes sources d'informations issues des études scientifiques menées pendant le contrat et dans le cadre du présent bilan. Amélioration significative du niveau de connaissance du milieu naturel

Néanmoins, l'évaluation des actions met en évidence quelques insuffisances ou quelques points faibles dans la réalisation du contrat.

D'un point de vue global, nous nous questionnons sur la durabilité dans le temps des actions qui dépendent essentiellement de la capacité financière de la structure porteuse, de l'engagement des partenaires et de l'évolution des pressions.

Le volet C est nettement moins satisfaisant que les autres en raison d'un volet sensibilisation qui peut être jugé comme peu efficace compte tenu d'un manque de moyens, de concertation et de cohésion des partenaires sur certains projet (maison du lac notamment).

Nous tenons cependant à souligner le rôle important du « Technicien de lac » (création du poste rattaché au volet C) dans la mise en œuvre et la réussite des volets A et B du contrat.

Par ailleurs, le volet C intégrait une thématique touristique basée sur une liste d'opérations mal identifiées qui laisse apparaître un manque de réflexion préalable sur le lien entre politique de développement touristique du territoire et valorisation de l'environnement.

La fréquentation touristique reste d'autre part un élément mal maîtrisé au regard de certains objectifs du contrat, en particulier vis-à-vis des effets induits par la fréquentation des zones protégées et de la rive est du lac (dégradation du milieu, déchets, problèmes de stationnement autour du lac, sécurité....).

Enfin, nous pouvons ressortir quelques points particuliers non satisfaisants (liste non exhaustive), dont les conséquences ou les risques d'impact sur le milieu naturel ont été mis en évidence dans le module 1:

- Problème de saturation de la station d'épuration du fait de l'augmentation des charges et débits collectés et transités
- Volet agricole trop peu efficace en termes de travaux, mise en évidence de l'influence des activités agricoles sur les apports en phosphore au lac (rapport Hydrolac, Module 1)
- Volet eau potable trop faiblement engagé : pas de structure porteuse identifiée précisément, problème de la vulnérabilité de la ressource principale d'eau potable
- Pas de réflexion sur les risques de pollutions accidentelles issues du réseau routier, notamment sur les routes départementales autour du lac
- Impacts potentiels de l'urbanisation du territoire au regard des problématiques environnementales, agricoles, paysagères et touristiques

Les nombreuses réussites révèlent les efforts accomplis et l'efficacité des actions engagées, notamment sur la préservation de la qualité du milieu naturel.

Notre appréciation du contrat est donc globalement positive au regard des problématiques qui avaient été identifiés et du niveau de réponse apporté aux principaux objectifs.

4. CONCLUSION

La conclusion sera rédigée suite à la réunion de présentation du module 4 et en tenant compte des diverses réactions du comité de suivi sur l'évaluation du contrat.

Les étapes suivantes de l'étude – Phase « Perspectives » :

A l'issue et à partir de l'ensemble des informations, données, réflexions collectées durant cette première phase d'étude (Modules 1 à 4) d'une part, et des diverses réactions du comité de suivi lors de la réunion du 7 novembre d'autre part, nous identifierons les thèmes, enjeux, problématiques et objectifs qui nous paraissent ressortir de ce travail.

Ce document d'orientations sera présenté et discuté le 26 novembre prochain.

Sur cette base, deux journées de réunions thématiques seront organisées les 10 et 13 décembre prochains pour définir collectivement les axes d'actions, voire les actions, qui pourraient être mis en œuvre pour satisfaire aux nouveaux objectifs.

Ce travail constituera le support à la réflexion qui sera engagée sur les « perspectives » du contrat, à savoir la définition du périmètre, du portage et des procédures qui pourraient accompagner un nouveau projet.

ANNEXE 1 : FICHES D'EVALUATION INDIVIDUELLE DES ACTIONS

Légende	
Jugement point par point	
☺	Jugement favorable
☹	Jugement neutre (ou moyen)
☹	Jugement défavorable
?	Absence de jugement
Jugement global	
	Jugement très favorable
	Jugement favorable
	Jugement neutre (ou moyen)
	Jugement défavorable
	Jugement très défavorable
?	Absence de jugement

Volet	A : Assainissement et lutte contre la pollution		
Objectif	A1 : Améliorer l'assainissement domestique Réduction des risques de pollution dus aux rejets domestiques par extension du réseau d'assainissement		
Action	A11 : Réhabilitation du réseau A13 : Etablissement d'un plan complet du réseau A16 : Amélioration et entretien des raccordements des lieux d'accueil du public		
Montant Prévu	4 237 320 €		Jugement global
Montant investi	4 427 887 €		
Pertinence	😊	Objectifs pertinents au regard des dysfonctionnements constatés lors du diagnostic initial du réseau d'assainissement (Diagnostic CEREC EPTEAU de 1994), des problèmes de débordements observés sur le réseau de transit et de la configuration globale du réseau d'assainissement	
	😊	Plan existants, anciens et parfois erronés, d'où la nécessité de mettre à jour certains plans et de numériser l'ensemble du réseau	
	😊	Beaucoup de pollutions accidentelles constatées liées à des dysfonctionnements de postes de relevage privés ayant entraîné des problèmes récurrents de qualité des eaux de baignade	
	😐	La problématique du fonctionnement de la STEP au regard de l'évolution de la charge organique et hydraulique générée par la réalisation du programme de travaux d'extension, n'apparaît pas avoir été suffisamment prise en compte pour répondre aux problèmes de qualité observés sur le cours d'eau récepteur. Cette réflexion doit cependant être replacée dans son contexte compte tenu de l'absence d'enjeu piscicole sur la partie du Thiers concernée, de ses caractéristiques hydrogéologiques, et de sa capacité autoépuratrice qui permet de retrouver une qualité physicochimique et hydrobiologique satisfaisante à l'aval proche de la station	
	😐	Pas de réflexion sur la problématique de la production d'H ₂ S dans les réseaux de refoulement (phénomène sensible sur le réseau de la CCLA compte tenu du surdimensionnement des conduites de refoulement et des temps de séjours observés) et sur les conséquences potentielles sur la qualité des réseaux gravitaires, la sécurité du personnel d'exploitation, les nuisances olfactives sur un secteur à vocation touristique et le fonctionnement de la STEP	
Cohérence	😞	Un programme d'actions mal identifié intégrant la réalisation d'études complémentaires et entraînant une sous-évaluation des moyens financiers nécessaires pour répondre aux objectifs	
	😊	Mais...Réorientation du programme des travaux d'assainissement collectif de l'extension vers la réhabilitation. Remobilisation et recentrage des moyens techniques et financiers.	

Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette
Bilan du contrat du lac d'Aiguebelette

Volet	A : Assainissement et lutte contre la pollution		
Objectif	A1 : Améliorer l'assainissement domestique Réduction des risques de pollution dus aux rejets domestiques par extension du réseau d'assainissement		
Action	A11 : Réhabilitation du réseau A13 : Etablissement d'un plan complet du réseau A16 : Amélioration et entretien des raccordements des lieux d'accueil du public		
Montant Prévu	4 237 320 €		Jugement global
Montant investi	4 427 887 €		
Efficacité	☺	Efficacité des travaux mise en évidence lors du diagnostic de réseaux de 2006 : diminution des apports de ressuyage, réduction du risque de dysfonctionnement des postes de refoulement situés en bordure de lac et suppression des phénomènes de débordement du réseau de transit principal. Les déversements d'effluents domestiques dans le milieu naturel depuis le réseau d'assainissement collectif sont devenus "marginiaux" et ne constituent pas une source de phosphore susceptible de participer à un processus d'eutrophisation du lac.	
	☹	Pas de diminution des apports d'eaux parasites de temps de pluie en entrée de station d'épuration. Les phénomènes de surcharge hydraulique existent toujours et peuvent générer des déversements au Thiers par by-pass en tête de STEP. Le problème des entrées d'eaux parasites pluviales reste sensible sur certains secteurs du réseau d'assainissement. Ces apports semblent en partie liés à la non conformité des branchements particuliers.	
	☺	Travaux de création d'un bassin tampon programmés fin 2007 devant permettre de réduire significativement les durées de déversement en tête de station d'épuration	
	☹	Bons rendements de la STEP mais vieillissement de l'outil de traitement (mise en service en 1974)	
	☹	La problématique de la gestion des boues d'épuration n'a pas été totalement résolue. La nouvelle filière (lits à macrophytes) mise en place en 2004 permet de traiter les 2/5 des volumes produits; la capacité de stockage est encore insuffisante pour répondre de manière totalement satisfaisante au plan d'épange des boues	
	☹	Pas de réflexion lancée sur la numérisation des réseaux	
Efficience	☺	La collectivité a décidé de recentrer son programme de travaux d'assainissement sur le volet "Réhabilitation". Les moyens mis en œuvre ont été largement supérieurs aux prévisions du contrat. Ils ont permis de sécuriser le transit des effluents jusqu'à la STEP et de réduire de manière notable les risques de pollution du lac liés aux dysfonctionnements des réseaux.	
Durabilité	☺	Réhabilitation complète des réseaux de transit le long de la Leysse et en bordure de lac avec un soucis de durabilité des investissements (matériau par exemple)	
	☺	Prise de conscience des élus sur la priorité des opérations d'amélioration / réhabilitation vis-à-vis du programme d'extension.	
	☹	Capacité et fonctionnement de la station d'épuration : Durée de vie des ouvrages, augmentation régulière de la charge entrante, exigences réglementaires de la DCE notamment vis-à-vis de l'azote, augmentation de la production de boues	
	☺	Evolution de la loi sur l'eau améliorant la capacité d'intervention de la collectivité pour la mise aux normes des branchements privés	
	☹	Pas de réflexion sur le problème de formation d'H2S dans les conduites de refoulement. Utilisation de chlorure ferrique uniquement curative et coûteuse. Pas d'autres solutions alternatives étudiées pour résoudre ce problème	
	☹	La durabilité de l'action préventive sur les postes de refoulement privés ne pourra être effective qu'à partir du moment où la CCLA aura la gestion de tous les postes de refoulement en bordure du lac.	

Volet	A : Assainissement et lutte contre la pollution		
Objectif	A1 : Améliorer l'assainissement domestique Réduction des risques de pollution dus aux rejets domestiques par extension du réseau d'assainissement		
Action	A12 : Extension du réseau collectif		
Montant Prévu	4 237 320 €		Jugement global
Montant investi	4 427 887 €		
Pertinence	😊	Contexte particulier : Objectif pertinent vis-à-vis de l'enjeu "Amélioration de la qualité des eaux et lutte contre le risque d'eutrophisation" au regard des données issues des études préalables au contrat sur l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif, l'évaluation des apports en phosphore d'origine domestique et la sensibilité du milieu récepteur.	
Cohérence	😊	Scénario "tout collectif" globalement cohérent au regard de l'objectif de réduction des pollutions domestiques compte tenu de la problématique phosphore. On notera qu'à l'époque du lancement du contrat les solutions alternatives du type "petits collectifs" (assainissement collectif par hameau ou groupes de hameaux avec traitement par lits à macrophytes) ne constituaient pas des filières validées par les financeurs et en outre ne disposaient pas de la technicité actuelle	
	😊	L'objectif peut apparaître moins cohérent si l'on considère l'augmentation de charge générée au niveau de la station d'épuration qui conduit entre autre à une augmentation de la production de boues. En terme de capacité, les risques de surcharge restent toutefois limités aux pics d'affluence touristique.	
Efficacité	😊	Au niveau de la Leysse, réduction des apports de phosphore de temps sec mise en évidence dans l'étude spécifique sur la qualité des affluents du lac et l'évaluation des apports en phosphore au lac	
	😊	Pas de dégradation de la qualité physicochimiques des cours d'eau malgré l'augmentation de la pression démographique	
	😊	Si l'on se réfère à l'objectif quantifié du contrat vis-à-vis du nombre d'habitations à raccorder, la totalité du programme n'a pas été réalisée (560 habitants raccordés sur 663 programmées). Cependant, le niveau de réalisation vis-à-vis de cet objectif peut être jugée favorablement compte tenu de l'importance du programme initial et de la réalisation des actions prioritaires en terme de réduction des pollutions domestiques	
	😞	Effet induit de l'action : Augmentation de la charge à traiter en entrée de station d'épuration. Compte tenu de la capacité effective de l'unité de traitement, cet accroissement s'accompagne d'une augmentation du risque de dysfonctionnement de la STEP avec pollution du milieu récepteur	
	😞	Autre effet induit : Augmentation de la quantité de boues à valoriser. Insuffisance de la capacité de stockage au niveau de la STEP	
Efficience	😊	Moyens-financiers qui peuvent être jugés élevés au regard du nombre d'habitations raccordées (En moyenne, 7900 € d'investissement par habitation raccordée). Il faut cependant rappeler le contexte, les problématiques et les enjeux particuliers du contrat qui ont justifié la mise en oeuvre d'un tel programme de travaux	
Durabilité	😊	Application de la charte qualité "Réseaux" avec prise en compte du critère "pérennité" dans toutes les actions d'extension de réseau (Choix des matériaux, tests d'étanchéité, de compactage et contrôles caméras)	
	😞	Capacité financière de la collectivité à provisionner budgétairement le renouvellement de ses réseaux. Une fois de plus, les enjeux de protection du lac et le contexte particulier (habitat dispersé, mauvaise aptitude des sols à l'ANC, important linéaire de réseaux et faible nombre d'abonnés) "pénalisent" le territoire. Le niveau des recettes du budget M49 couvre tout juste les dépenses actuelles de fonctionnement (exploitation réseaux et STEP) et les investissements programmés au titre du contrat.	
	😊	Efficacité durable comparé à l'assainissement autonome : meilleure garantie de moyens et de résultats de la part des collectivités que de la part des particuliers	

Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette
Bilan du contrat du lac d'Aiguebelette

Volet		A : Assainissement et lutte contre la pollution		
Objectif		A1 : Améliorer l'assainissement domestique Réduction des risques de pollution dus aux rejets domestiques par réalisation des schémas directeurs d'assainissement et contrôle des installations d'assainissement non collectif		
Action		A 14 : Mise en place d'une politique d'assainissement individuel A 15 : Prise en compte des résultats de l'étude Alp'Géorisques		
Montant Prévu		121 990 €		Jugement global
Montant investi		114 592 €		
Pertinence	😊	Action complémentaire aux actions A11 et A12 : gestion de tous les rejets domestiques, en zones d'assainissement collectif comme en non collectif		
	😊	Action qui fait suite à l'étude menée en 1995 sur les secteurs non raccordés à l'assainissement collectif. Les conclusions de cette étude faisaient état d'une aptitude des sols à l'assainissement autonome globalement mauvaise.		
Cohérence	😊	Les moyens proposés dans le contrat lac cohérents avec les objectifs fixés, mais aussi avec le contexte réglementaire (obligation de mettre en place le service public d'assainissement collectif avant le 31 décembre 2005)		
	😊	Mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement sur toutes les communes, actualisation sur certaines d'entre elles		
Efficacité	😊	Création d'un SPANC par la CCLA en 2000 (antérieur aux échéances réglementaires) Près de 80 % des installations d'assainissement non collectif existantes ont été contrôlées		
	😊	Instruction du volet assainissement des Permis de Construire sur la base d'une étude préalable réalisée par le pétitionnaire permettant de garantir la bonne réalisation et le bon fonctionnement des installations neuves.		
	😊	Les schémas directeurs d'assainissement ont été réalisés et toutes les modifications des documents d'urbanisme soumis à enquête publique sont accompagnées du zonage d'assainissement correspondant.		
	😞	Aucune des installations non-conformes identifiées comme étant "à réhabiliter" n'a fait l'objet de travaux (Manque de pouvoirs du SPANC, complexité des démarches incitatives...)		
Efficience	😊	Moyen mis en œuvre : Recrutement d'un poste d'agent technique par la CCLA en charge du contrôle des ANC + interventions vis-à-vis de la mise en conformité des branchements au réseau collectif		
	😊	Mise en œuvre simplifiée des schémas directeurs d'assainissement compte tenu des données issues des études préalables au contrat lac		
	😞	Les pouvoirs de police relèvent toujours du Maire		
Durabilité	😊	Intégration de la problématique "assainissement" dans les documents d'urbanisme		
	?	Auto-financement du SPANC. Pas de décision de la CCLA quant à l'instauration d'une redevance sur le contrôle de bon fonctionnement,		
	😞	Réforme des Permis de Construire - Instruction du volet assainissement : l'étude de faisabilité de l'ANC ne constitue pas une pièce obligatoire du dossier de permis de construire		
	😊	Le contexte géologique étant globalement défavorable, la solution d'assainissement autonome majoritairement préconisée est du type filtre à sable vertical drainé ou non, dont la durée de vie est limitée (10 à 15 ans). Problématique du renouvellement de ces installations.		

Volet	A : Assainissement et lutte contre la pollution		
Objectif	A2 : Lutter contre les pollutions autoroutières		
Actions	A21 : Poursuite de l'effort de contrôle des installations existantes A22 : Etude du rendement épuratoire du bassin du Neyret A23 : Amélioration du réseau du tube nord		
Montant Prévu	Actions réalisées hors contrat		Jugement global
Montant investi			
Pertinence	😊	Action pertinente vis-à-vis de l'augmentation régulière du trafic autoroutier et des risques de pollution associés	
Cohérence	😊	Les moyens mis en œuvre par la société autoroutière répondent à l'objectif de traitement des pollutions accidentelles. Ces moyens ont d'ailleurs été renforcés dans le cadre des travaux des deux tunnels de l'Epine avec la création d'un nouveau bassin permettant de confiner une pollution issue des tubes nord ou sud et suppléant les bassins de décantation parallèles au Gua.	
	😊	Bien que les études sur la qualité des milieux aquatiques n'indiquent pas d'altérations liées aux rejets des dispositifs de dépollution en place, le dimensionnement hydraulique des installations et les contraintes d'entretien peuvent s'avérer limitants pour garantir un rendement épuratoire optimale des bassins.	
	😞	Pour certaines unités de traitement, un complément des dispositifs par création de lits à macrophytes, aurait pu être envisagé	
Efficacité	😊	Les études sur la qualité des cours d'eau ne mettent pas en évidence de dégradation des milieux liée au fonctionnement des dispositifs de dépollution (analyses sur les métaux lourds et HAP sur les cours d'eau en connexion avec le réseau autoroutier).	
	😊	Les travaux réalisés dans le tube nord (séparation des eaux de ruissellement des eaux de la galerie de drainage) et la création d'un nouveau bassin de traitement améliorent très sensiblement l'efficacité du dispositif de "dépollution" du tronçon autoroutier concerné.	
	😊	Les eaux de lavage des tunnels sont déversées dans le réseau d'assainissement de la CCLA dans le cadre d'une convention spéciale de rejet.	
	😊	Aucun des accidents survenus sur le réseau autoroutier n'a généré de pollution du milieu aquatique	
	😞	Résultats sur l'étude du rendement épuratoire du bassin du Neyret non diffusés. La capacité hydraulique des bassins aux risques de remise en suspension des éléments piégés et l'efficacité des déshuileurs ne sont pas connues (problèmes de pollution chronique et de sous-dimensionnement des ouvrages ?)	
Efficience	?	Pas d'information sur les moyens mis en œuvre	?
Durabilité	😊	Efficacité des ouvrages fortement dépendant de la régularité de l'entretien des ouvrages et des conditions hydrauliques. Actuellement, la seule garantie repose sur un effort permanent de la part de la société autoroutière.	
	😊	Pérennité des ouvrages et contrôles réguliers de l'état des ouvrages et du bon fonctionnement des systèmes d'alerte CESAR.	
	😊	Augmentation du trafic autoroutier	

Volet	A : Assainissement et lutte contre la pollution		
Objectif	A3 : Maîtriser les pollutions d'origine agricole		
Actions	A31 : Mise en place d'un programme "fumier-lisier" sur le bassin versant du lac Animation et Pilotage de l'opération doordonnée "Guiers-Aiguebelette"		
Montant Prévu	-		Jugement global
Montant investi	270 390 €		
Pertinence	😊	Deux origines principales aux apports en phosphore au lac : origine domestique (traitée dans l'objectif A1) et l'origine agricole (action complémentaire et indissociable de l'action A11 au regard des risques d'eutrophisation)	
	😊	Le pertinence de ce volet agricole se justifie encore plus suite aux études spécifiques sur les apports en phosphore au lac (Silène 1994 et Hydrolac - 2006)	
	😊	Diagnostics précis des pressions et risques de pollution dus aux élevages réalisés par sous-bassin (bassin du Guiers et bassin d'Aiguebelette)	
Cohérence	😊	Mise en place d'une dynamique à l'échelle du bassin versant du Guiers via l'opération coordonnée (moyens disponibles plus important)	
	😊	Implication effective de la profession agricole suffisamment rare dans le cadre d'un contrat pour être soulignée (moyens humains, ingénierie technique, animation,...)	
	😞	Pas d'action envisagée vis-à-vis de l'emploi des pesticides et engrais ni vis-à-vis de la promotion de l'agriculture biologique moins polluante et plus respectueuse de l'environnement	
Efficacité	😊	Sensibilisation efficace en termes d'évolution des pratiques agricoles et de prise en compte des milieux	
	😊	Bon "redémarrage" du PMPOA 2 malgré le temps mort du au blocage des crédits	
	😊	Réalisation des cartes communales d'épandage permettant de faire le lien entre agriculture, territoire et collectivités	
	😞	Mise en œuvre des programmes des travaux trop faible (400 UGB concernés par les travaux sur 1930 au total) : problèmes de modification des critères d'éligibilité et temps mort de 2 ans dans les subventions	
	😞	Blocage des crédits PMPOA en 2001 et 2002 : répercussion très défavorable sur la dynamique locale	
	😞	Pas d'actions sur la conservation ou le développement de zones "tampon" (bandes végétalisées) visant à notamment réduire le risque de transfert du phosphore dans le réseau hydrographique	
	😞	Pas d'action sur les zones d'abreuvement en bordure de ruisseau	
Efficience	😊	Important travail d'animation et de sensibilisation menée par la chambre d'agriculture	
Durabilité	😊	Volonté explicite des chambres d'agriculture de s'interroger sur les suites à donner à ce volet	
	😞	Nécessité d'un diagnostic agricole global réactualisé sur l'élevage et les autres pollutions agricoles	
	😞	Mise en évidence de l'efficacité du drainage des eaux pluviales pour transférer la pollution agricole vers le lac du fait entre autre de l'amélioration de l'efficacité du drainage par l'urbanisation dispersée.	

Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette
Bilan du contrat du lac d'Aiguebelette

Volet	A : Assainissement et lutte contre la pollution		
Objectif	A4 : Protéger la ressource en eau potable		
Actions	A41 : Mise en place d'un plan de secours (étude de la vulnérabilité des ressources, étude des connexions de secours) A42 : Protection des captages d'eau potable		
Montant Prévu	15 245 €		Jugement global
Montant investi	-		
Pertinence	😊	Vulnérabilité de la ressource principale pour le territoire : le lac.	
	😊	Vulnérabilité des ressources non protégées par des périmètres de protection de captage.	
Cohérence	😊	Une étude de la vulnérabilité des ressources, des capacités, et les possibilités d'interconnexion pour élaborer un plan de secours était inscrite au contrat et apparaissait parfaitement cohérente avec les objectifs.	
	😞	Action mal identifiée en termes de territoire et de portage	
	😊	Lancement des procédures et travaux de mise en place des périmètres de protection des captage.	
	😐	La mise en place des périmètres de protection est une obligation consécutive à la loi sur l'eau	
Efficacité	😞	Problème de sécurisation de la ressource en eau potable du lac non résolue. En cas d'arrêt du pompage principal du lac, les interconnexions et les pompages complémentaires actuellement en place ne permettraient pas de couvrir la totalité des besoins malgré la mise en service du nouveau pompage des Bellemains (plaine de Nances) en 2001. Environ 5000 abonnés ne pourraient être alimentés en eau potable	
	😊	L'élaboration d'un plan de secours tel que prévu par le contrat n'a pas été engagé, mais lancement en 2006 d'un schéma directeur d'eau potable qui couvre l'ensemble des communes du territoire à l'exception de la commune de Gerbaix rattaché à la CC de Yenne.	
	😊	La eaux distribuées (SIE Thiers, Aiguebelette, Nances, Attignat-Oncin, Novalaise, Lépin-le-Lac, Marcieux) présentent une qualité satisfaisante sur la période 1998 à 2005: Taux moyen de conformité globalement supérieure à 95%	
	😊	Plus de 80 % des captages font l'objet d'une procédure en cours ou terminée	
Efficiencie	😞	Pas d'actions menées dans le cadre du contrat. Pas de réflexion sur le pilotage des opérations relatives à l'eau potable sur l'ensemble du bassin versant par une même entité ?	
Durabilité	😐	Le lac reste la ressource principale du territoire qui, en tant que milieu superficiel, sera toujours sensible aux risques de pollutions accidentelles et aux pollutions chroniques. La bonne qualité des eaux distribuées est donc toujours conditionnée par la prévention de ces risques et la maîtrise des rejets polluants sur le bassin versant.	
	😐	Aucun traitement en place sur le pompage des eaux du lac. L'unité de pompage n'est pas équipée de traitement par filtration, les eaux brutes étant distribuées après simple chloration. La mise en œuvre de cette unité est prévue par le SIE du Thiers, elle apportera de nouvelles garanties sur la bonne qualité de l'eau distribuée.	
	😞	Vulnérabilité du lac vis-à-vis du trafic sur la route départemental (trafic non réglementée) où les matières dangereuses peuvent circuler. Vulnérabilité du lac vis-à-vis du trafic des fret sur la ligne SNCF	
	😞	Implantation du forage des Bellemains qui impacte les débits du ruisseau du Gua.	
	😞	Quid de l'impact des futurs tunnels SNCF (TGV au nord du lac, Fret au sud du lac) sur les ressources actuellement disponible ?	
	?	Capacité à développer des interconnexions entre les ressources et à mettre en service de nouvelles ressources?	

Volet	A : Assainissement et lutte contre la pollution		
Objectif	A5 : Prévenir et améliorer la gestion des pollutions accidentelles		
Actions	A51 : Action préventive du risque de pollution A52 : Mise en place d'un plan d'alerte en cas de pollution		
Montant Prévu	-		Jugement global
Montant investi	-		
Pertinence	😊	Vulnérabilité du milieu naturel face : - aux trafic autoroutier et routier - aux stockage de produits dangereux ou toxiques	
Cohérence	😞	Actions inscrites sans réelle réflexion préalable sur les modalités de mise en œuvre et de portage	
Efficacité	?	Actions non engagées. Pas de réflexion prévue quand à la circulation des matières dangeureuses autour du lac	?
Efficience	?		
Durabilité	?		

Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette
Bilan du contrat du lac d'Aiguebelette

Volet	B : Restauration du milieu aquatique		
Objectif	B1 : Restaurer les cours d'eau		
Actions	B11 : Mise en place d'un programme de restauration et d'entretien des cours d'eau B12 : Analyse des problèmes d'inondation du ruisseau du Jeanjoux		
Montant Prévu	128 057 €		Jugement global
Montant investi	206 574 €		
Pertinence	😊	Les études préalables au contrat mettaient en évidence le manque d'entretien généralisé des cours d'eau et un certain nombre de dysfonctionnements induits (stabilité et érosion de berges, embâcles instables...).	
	😊	La restauration physique relève à la fois dans un objectif d'amélioration hydro-écologique des ruisseaux, mais aussi d'une participation à la préservation de la qualité des eaux du lac (amélioration des processus d'autoépuration, réduction des apports de MES liées aux processus érosifs...) et de la protection des roselières aquatiques (apports importants de bois morts lors des épisodes de crues).	
	😊	Le manque d'entretien tend à diminuer la valeur patrimoniale des cours d'eau et leur mise en valeur dans le paysage. La perception des enjeux par la population locale et le grand public s'en trouve altérée.	
	😊	Problèmes d'inondations du ruisseau de Jeanjoux sur la commune de Novalaise, classement du camping "Robert" en camping à risques	
Cohérence	😊	Un état des lieux exhaustif réalisé par le cabinet Silène en 1993 qui a permis d'identifier un premier programme d'actions avant le lancement du contrat	
	😊	Un programme réactualisé par la CCLA et les services du Département (SATERCE) pour tenir compte des évolutions du milieu entre le lancement du contrat et la réalisation des études Silène	
	😐	Pas d'étude piscicole sur les affluents du lac réalisée préalablement au contrat. Un manque de concertation initiale, notamment avec le monde de la pêche, pour bien identifier les enjeux piscicoles et les intégrer dans les études et les actions à mener	
	😐	Peu d'actions prévues pour l'amélioration de la qualité des habitats	
	😊	Des études complémentaires engagées dans le cadre du contrat pour affiner le diagnosti initial notamment sur le secteur aval de la Leysse (Avant projet de renaturation et étude du processus d'ensablement de l'embouchure)	
	😊	Projet de création d'un sentier le long de la Leysse permettant de mettre en valeur le ruisseau et de metre en place des outils ou des opérations de sensibilisation aufonctionnement des cours d'eau et à la relation bassin versant/lac	
	😐	Manque d'études sur le ruisseau du Gua, qui présente des enjeux piscicoles en lien avec le lac importants, pour améliorer son potentiel et son attractivité	
	😐	Etude hydraulique sur le Jeanjoux non lancée pendant le contrat, actuellement en cours	

Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette
Bilan du contrat du lac d'Aiguebelette

Volet	B : Restauration du milieu aquatique		
Objectif	B1 : Restaurer les cours d'eau		
Actions	B11 : Mise en place d'un programme de restauration et d'entretien des cours d'eau B12 : Analyse des problèmes d'inondation du ruisseau du Jeanjoux		
Montant Prévu	128 057 €		Jugement global
Montant investi	206 574 €		
Efficacité	😊	21 km de ruisseau restaurés : nettoyage et intervention sur la ripisylve, lutte contre les espèces envahissantes, protection d'ouvrage et stabilisation des berges,...	
	😐	Evaluation délicate de l'efficacité des opérations de restauration compte tenu du manque d'indicateurs sur la qualité physique des cours d'eau	
	😞	Problèmes de franchissement des obstacles par le poisson non résolu sur la Leysse (ruisseau classé à migrateurs)	
	😞	Problèmes des zones abreuvoirs. Aucun aménagement pour limiter les impacts	
	😊	Programme d'actions sur la Renouée du Japon qui a permis de circonscrire la colonisation des berges des ruisseaux	
	😊	Ruisseau du Gua: Travaux de reprise du busage autoroutier (AREA, 2006) restaurant la connexion des secteurs amont et aval à l'A43	
	😞	Sentier le long de la Leysse non réalisé	
	😊	Pas de suite donnée à l'étude d'avant-projet de renaturation du secteur aval de la Leysse sur la durée du contrat	
	😐	Action réalisée hors contrat : Travaux de recalibrage du busage du Jeanjoux effectué en 1997 par la DDE, depuis, aucun problème d'inondation constatée	
Efficience	😊	Mise en commun des compétences entre CCLA et département	
	😊	Maîtrise d'ouvrage CCLA facilitant l'obtention des autorisations foncières et donc la mise en œuvre des programmes de travaux en domaine privé	
Durabilité	😊	Mise en oeuvre de travaux de stabilisation de berges par techniques végétales suite à la crue de juin 2002. Intégration de ces travaux dans le programme de restauration	
	😊	Durabilité de l'action assurée par l'action C21 (programme régulier d'entretien des cours d'eau). Programme établi sur 10 ans et élaboré en relation avec les services du département (SATERCE)	
	😐	Une réflexion à engager en partenariat avec le monde de la pêche sur les opérations de restauration complémentaires à engager sur la base des études déjà réalisées ou de nouvelles études pour une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'amélioration des habitats	
	😊	Renforcement des moyens humains au sein de la CCLA en 2007 - Création d'un poste de garde de lac en charge du suivi de l'état des cours d'eau à partir de l'hiver 2008	
	😞	Projet de sentier le long de la Leysse non réalisable à moyen terme compte-tenu des problématiques foncières	

Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette
Bilan du contrat du lac d'Aiguebelette

Volet	B : Restauration du milieu aquatique		
Objectif	B2 : Résoudre le problème des déchets		
Actions	B21 : Réhabilitation des décharges B22 : Déchetterie		
Montant Prévu	205 805 €		Jugement global
Montant investi	Financement hors contrat		
Pertinence	😊	Risques de pollution du milieu aquatique liés aux rejets de l'ancienne décharge dite des Bottières (commune de Novalaise)	
	😊	Présences de "points noirs" et de décharges sauvages sur le bassin versant du lac d'Aiguebelette et notamment le long des berges de cours d'eau	
Cohérence	😊	Identification préalable des zones de décharge sauvage avec évaluation de leur impact potentiel - Un recensement Département réalisé en 1996 Inventaire des zones de dépôts le long des berges de ruisseau réalisé dans le cadre de l'étude Silène	
	😊	Projet de réhabilitation de la décharge des Bottières et de mise en conformité du site pour accueillir les déchets inertes	
	😊	Création d'une déchetterie permettant de gérer les déchets type encombrants, gravats, toxiques	
	😊	Mise en place du tri sélectif	
	😞	Pas d'actions spécifiques sur les autres décharges programmées dans le cadre du contrat	
Efficacité	😞	Travaux de réhabilitation sommaire de la décharge des Bottières engagés en 1999 s'appuyant sur une étude préalable (1999) comportant un diagnostic environnemental. Difficulté de maîtriser l'apport de déchets inertes sur le site en l'absence de moyens de contrôle et de surveillance. Mais...	
	😊	En 2005, décision de la CCLA de fermer définitivement le site et de lancer une étude de cessation d'activité basée sur un nouveau programme de réhabilitation et s'appuyant sur un diagnostic environnemental complet. Régularisation administrative en cours et démarrage des travaux programmé sur fin 2007	
	😊	7 zones dépôts encore identifiés sur les 11 recensés en 1996 suite au nouvel inventaire départemental, mais impact environnemental de ces sites jugé "faible"	
	😊	Des tonnages d'OM collectés en légère diminution depuis 2000 malgré l'augmentation de la population sur le territoire, et une augmentation sensible des tonnages collectés via la déchetterie et le tri sélectif	
Efficience	😊	Financement hors contrat	
	😞	Manque de moyens affectés à la gestion de la décharge des Bottières en 1999	
	😊	Des moyens techniques qui ont répondu aux objectifs de développement de la collecte et du tri sélectif	
Durabilité	😊	Un nouveau programme de réhabilitation de la décharge des Bottières et de suivi du site répondant pleinement aux objectifs de maîtrise des risques de pollution	
	😞	Absence de site de décharge de classe 3 sur le territoire	
	😊	Quantité de déchets collectés en très forte croissance et coût de gestion des outils de gestion (OM, déchetterie, tri sélectif) de plus en plus difficile à supporter pour la collectivité	
	😊	Forte implication des collectivités et des associations dans la problématique de la gestion des déchets et l'objectif de réduction des quantités de déchets ménagers produits et de développement de filière de recyclage. Etude sur la gestion des déchets lancée 2007 par la CCLA et étendue à certaines collectivités limitrophes.	

Volet	B : Restauration du milieu aquatique		
Objectif	B3 : Protéger le milieu aquatique		
Actions	B31 : Mise aux normes des pompages estivaux dans les cours d'eau B32 : Poursuite de l'instruction du dossier de renouvellement de la concession de La Bridoire		
Montant Prévu	-		Jugement global
Montant investi	-		
Pertinence	😊	Exploitation hydroélectrique EDF: Régulation des niveaux du lac et prélèvements sur le Thiers et le Rondelet impactant le milieu naturel	
	😞	Peu de prélèvements d'eau clandestin susceptible de porter atteinte au milieu naturel n'a été identifié	
Cohérence	😊	Question traitée dans le cadre du renouvellement du titre de concession de La Bridoire (instruction DRIRE)	
Efficacité	😊	Validation d'un règlement d'eau annexé au titre d'exploitation qui fixe les règles en matière de gestion des niveaux du lac et établit les débits réservés du Thiers et du Rondelet Phase d'exondation des roselières du 15 septembre à fin novembre Prise en compte des périodes de reproduction de certaines espèces de poisson, notamment du brochet et du corégone Passage d'un débit réservé du 1/40ème à un débit réservé de 1/10ème sur le Thiers et le Rondelet. Effet limité sur le milieu compte tenu des phénomènes d'infiltration mais incidence positive sur l'effet de dilution du rejet de la STEP de la CCLA	
	😐	Quelques problèmes de stabilité des niveaux qui peuvent remettre en question l'efficacité de la mesure	
	😐	La courbe cible est un compromis cherchant à répondre au mieux aux différents enjeux et usages du lac mais qui entraînera toujours des insatisfactions	
Efficience	😊	La question de la régulation des niveaux du lac et des débits réservés du Thiers et du Rondelet s'est appuyée sur une étude d'impact très complète du cabinet Gay environnement réalisée pour le compte d'EDF, et une large concertation dans le cadre de la procédure de renouvellement du titre	
	😊	Relation étroite entre les services d'EDF et ceux de la CCLA pour toutes problématiques éventuelles et questions en lien avec la régulation des niveaux du lac	
	😊	Surveillance des prélèvements d'eau dans les cours d'eau effectuée dans le cadre de la mise en œuvre des opérations de réhabilitation et d'entretien des cours d'eau	
Durabilité	😐	Concession de la chute de La Bridoire attribuée à EDF depuis 2002 et ce jusqu'en 2034	
	😊	Une régulation des niveaux du lac encadrée par un arrêté préfectoral	
	😐	Demande une surveillance régulière des pompages estivaux dans les cours d'eau notamment par les services de la CCLA	

Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette
Bilan du contrat du lac d'Aiguebelette

Volet	B : Restauration du milieu aquatique		
Objectif	B4 : Protéger et gérer le milieu Gestion de l'occupation des berges et du lac		
Actions	B41 : Délimitation du lac et réserve foncière B42 : Gestion des abords du lac et de l'Arrêté de Protection de Biotope B43 : Gestion des amarrages		
Montant Prévu	914 694 €		Jugement global
Montant investi	456 849 €		
Pertinence	😊	Les zones humides connexes au lac jouent un rôle fondamental dans l'équilibre trophique du lac, la qualité des eaux et la préservation du patrimoine faunistique et floristique. La protection de ces espaces constituent l'un des enjeux essentiel du contrat	
	😊	Au-delà de la seule protection des zones humides du tour du lac par Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, il s'agit de définir des objectifs de gestion et mettre en œuvre des plans de gestion sur ces espaces	
	😊	Le caractère privatif du foncier autour du lac nécessite des moyens d'animation et des capacités financières pour mettre en place une politique de protection des espaces naturels	
	😊	Le SMALA avait en charge la gestion de l'occupation des berges mais ne disposait que de peu d'outils pour contrôler efficacement ces occupations (amarrages sauvages dans les zones protégées, aménagements d'équipements, etc...)	
Cohérence	😐	De manière logique, les actions se sont focalisées sur les zones humides directement connexes au lac et au Thiers, peu d'intérêt a été porté aux autres zones humides du bassin versant qui disposent elles aussi d'une valeur patrimoniale et peuvent présenter des intérêts fonctionnels notamment en temps que zones tampons vis-à-vis du transfert du Phosphore au lac	
	😊	Manque d'indicateurs et de données qualitatives et quantitatives sur l'état de la végétation aquatique du lac d'Aiguebelette pour établir un niveau de référence	
	😊	La constitution d'une réserve foncière est une garantie essentielle pour assurer la préservation des zones en APPB et permettre la mise en œuvre de plans de gestion	
	😊	Un premier plan de gestion élaboré en 1994 par le CPNS en concertation avec les collectivités, et un deuxième plan de gestion mis en œuvre à partir de 2001 sur la base d'un bilan du premier programme. Objectifs identiques: Protéger la diversité biologique, Restaurer les écosystèmes à l'interface terre/eau, Restaurer et conserver une végétation herbacée ouverte aux abords du lac	
	😊	Des objectifs de gestion qui sont globalement en phase avec une volonté de valorisation paysagère du site exprimée par les collectivités	
	😐	Un manque de lien entre les objectifs de gestion, les travaux engagés et certains enjeux piscicoles, notamment vis-à-vis de la reproduction du brochet	
	😊	La délimitation du lac est nécessaire pour définir l'espace d'intervention des structures gestionnaires du lac et des espaces naturels	
	😊	Une politique d'animation foncière mise en œuvre par le CPNS via la SAFER et la capacité du SMALA puis de la CCLA à faire valoir son droit de préemption dans la ZAD du lac d'Aiguelette	
	😊	Prise en compte du fonctionnement des roselières aquatiques dans l'élaboration du règlement d'eau annexé au titre de concessions de la chute d'eau de La Bridoire (EDF)	
	😊	La gestion des embarcations via des outils d'identification et de maîtrise des amarrages est importante pour limiter et contrôler la pénétration dans les espaces protégés	

Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette
Bilan du contrat du lac d'Aiguebelette

Volet	B : Restauration du milieu aquatique		
Objectif	B4 : Protéger et gérer le milieu Gestion de l'occupation des berges et du lac		
Actions	B41 : Délimitation du lac et réserve foncière B42 : Gestion des abords du lac et de l'Arrêté de Protection de Biotope B43 : Gestion des amarrages		
Montant Prévu	914 694 €		Jugement global
Montant investi	456 849 €		
Efficacité	😊	Une vingtaine d'hectares de zones naturelles classées en APPB acquis au niveau des marais de la Gare, le long du canal du Thiers (co-acquisition CPNS et SMALA/CCLA)	
	😊	La quasi-totalité des roselières sont physiquement protégées par un piquetage	
	😊	Une capacité de gestion des zones humides connexes au lac et à son exutoire qui couvre environ 60% des 112 ha cartographiés	
	😊	Création de documents cartographiques positionnant la limite cadastrale du lac sur fond photographique permettant de préciser les limites d'intervention géographique des gestionnaires du lac et des espaces naturels	
	😐	Manque d'indicateurs de suivi du milieu pour évaluer et quantifier l'incidence des mesures de gestion	
	😐	La régulation des niveaux du lac a une incidence très sensible sur la dynamique de la végétation littorale et notamment des roselières aquatiques. L'abaissement des niveaux du lac entre mi septembre et fin novembre répond à l'objectif de gestion mais ne constitue pas une réponse optimale	
	😞	La signalisation des zones en APPB est insuffisante et n'est pas dissuasive - Certaines zones protégées sont très fréquentées en période estivale	
Efficience	😊	Gestion des zones humides en APPB confiée au CPNS qui, compte tenu de ses compétences et de ses moyens, constitue la structure "incoutournable" pour piloter ces questions	
	😊	Un lien étroit entre CPNS et SMALA puis CCLA, essentiel pour la réussite des actions avec mise en commun de moyens	
	😞	La mise en œuvre des programmes de gestion n'a pas été accompagnée de suivis écologiques (indicateurs)	
Durabilité	😊	Une réglementation des usages du lac d'Aiguebelette mise en place en 2007 par la CCLA qui renforce les mesures de protection des zones naturelles vis-à-vis de l'occupation des berges et qui s'appuie sur de réelles capacités d'intervention (dispositions règlementaires, création d'un poste de Garde de lac)	
	😊	L'augmentation du nombre de places de stationnement pour embarcations (travaux programmés par la CCLA fin 2007-début 2008) constitue une réponse aux amarrages sauvages régulièrement observés	
	😊	Le lac et ses zones de marais ont été intégrées au réseau Natura 2000	
	😐	La durabilité des plans de gestion passe par la pérennisation des conventionnements établis avec les particuliers sur les zones protégées	
	😐	La maîtrise foncière des terrains est souvent très délicate à obtenir. Elle conditionne la capacité à étendre le programme de gestion des espaces protégés.	
	😐	La question des moyens financiers apparaît comme essentielle d'une part, pour pérenniser le travail engagé à travers la mise en œuvre des programmes d'entretien, d'autre part pour être en capacité d'étoffer et de développer les actions engagées.	
	😞	La maîtrise de la fréquentation touristique sur certains espaces naturels protégés reste une problématique sensible. L'attractivité de ces sites et les accès possibles à l'eau génèrent des pointes de fréquentation estivale qui entraînent des infractions aux dispositions de l'APPB, et qui peuvent avoir des impacts très sensibles sur le milieu et remettre en question les objectifs de gestion (piétinement, feu, déchets, dérangement pour la faune....).	

Volet	B : Restauration du milieu aquatique		
Objectif	B4 : Protéger et gérer le milieu Gestion de l'espace agricole		
Actions	B44 : Gestion de l'espace agricole		
Montant Prévu	-		Jugement global
Montant investi	187 495 € (Hors contrat)		
Pertinence	😊	L'agriculture est essentiel pour préserver la qualité des paysages par le maintien d'espaces ouvert	
	😊	Eviter l'embroussaillage et le boisement des sites sensibles, maintenir l'agriculture en évitant l'étouffement des parcelles exploitées	
Cohérence	😊	Mise en place de l'action à travers un cadre réglementaire ("article 21")	
Efficacité	😊	300 ha contractualisés sur 300 ha prévus	
Efficience	😊	Primes accordées aux exploitants s'engageant dans cette démarche d'entretien	
Durabilité	😞	En 2002, au bout de 5 ans de contractualisation, les contrats n'ont pas été renouvelés	

Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette
Bilan du contrat du lac d'Aiguebelette

Volet	C : Suivi des actions - Sensibilisation au milieu et communication		
Objectif	C1 : Assurer le suivi de certaines actions et du milieu Prise en charge et animation des actions du contrat		
Actions	C11 : Technicien de lac		
Montant Prévu	250 806 €		Jugement global
Montant investi	231 838 €		
Pertinence	😊	Coordination de la procédure, mise en œuvre des actions inscrites au contrat	
	😐	Une création de poste avec des missions de type "Chargé de missions" plutôt que "Technicien"	
Cohérence	😞	Poste non prévu dès la phase d'élaboration du contrat	
	😐	Profil de postes nécessitant une vraie polyvalence (animation du contrat et prise en charge directe de certaines actions)	
	😞	Un manque de concertation entre le SMALA et la CCLA lors de la création du poste pour définir son fonctionnement entre les deux structures. Le Technicien a été embauché par le SMALA et devait aussi prendre en charge le portage des opérations sous maîtrise d'ouvrage CCLA (assainissement, cours d'eau...)	
	😞	Un manque de concertation avec le monde de la pêche et d'autres associations (période conflictuelle avec le SMALA) qui n'a pas favoriser l'instauration d'un dialogue immédiat	
	😊	Le travail à effectuer (coordination du contrat et suivi des actions) nécessitait la création d'un poste à temps plein	
Efficacité	😊	Profil, compétences et polyvalence du chargé de missions en adéquation avec les missions demandées	
	😊	Effort important consacré au lancement des opérations d'assainissement qui constituait le volet le plus important du contrat.	
	😊	L'implication directe du technicien de lac couvre la quasi-totalité du programme des volets A, B et C	
	😐	Dynamique relative du comité de bassin qui a plus été un lieu d'informations que d'échanges	
Efficience	😊	Le taux de financement du poste a atteint 100 % compte tenu de la participation financière d'EDF	
	😊	Relation étroite entre les élus du SMALA et de la CCLA avec le chargé de missions. Animation des programmes d'actions au sein des commissions de la CCLA et interventions directes du chargé de missions au sein du conseil d'administration de la CCLA	
	😐	Une charge de travail très conséquente depuis la dissolution du SMALA et la reprise des compétences par la CCLA. Le chargé de missions a en charge d'animer les compétences antérieurement portées par le SMALA, et notamment la gestion technico-administrative du lac.	
Durabilité	😊	Volonté et nécessité pour la CCLA de maintenir le poste après contrat	
	😊	Assistance du poste de chargé de missions avec la création d'un poste de technicien d'assainissement non-collectif pouvant l'assister sur l'assainissement collectif, et la création du poste de "Garde de lac" qui assure des missions de surveillance et d'entretien du milieu naturel (lac, cours d'eau)	
	?	Maintien des aides sur le poste et la structure de gestion du lac	
	😞	Niveau d'aide redescendu aux alentours de 50 % à partir de 2005 (dégressivité des aides de la région et échéance du contrat EDF)	

Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette
Bilan du contrat du lac d'Aiguebelette

Volet	C : Suivi des actions - Sensibilisation au milieu et communication		
Objectif	C1 : Assurer le suivi de certaines actions et du milieu Connaissance et suivi du milieu		
Actions	C12 : Suivi piscicole et gestion des peuplements C13 C14 C15 : Suivis scientifiques C16 : Poursuite du suivi allégé du lac		
Montant Prévu	79 274 €		Jugement global
Montant investi	190 001 €		
Pertinence	😊	Disposer de données permettant de suivre et d'évaluer l'évolution des milieux - Veille scientifique (alerter en cas de problème) et évaluation de l'impacts des mesures engagées	
Cohérence	😊	Un outil très pertinent déjà en place depuis 1988: Le suivi allégé du lac d'Aiguebelette qui permet de suivre l'évolution trophique du lac	
	😊	L'étude de ichthyofaune du lac est apporte des éléments d'indication sur la qualité du milieu et son évolution. Il s'agit aussi de mieux comprende le fonctionnement piscicole du lac et de pouvoir adapter les mesures de gestion halieutique sur la qualité des milieux et qui permet	
	😞	Manque total de définition des autres suivis scientifiques et études à mettre à mettre en œuvre	
	😞	Peu de concertation avec les gestionnaires des réseaux de mesures de la qualité des milieux aquatiques	
	😞	Pas de travail préalable pour définir les indicateurs à mettre en place et pour caractériser la qualité des milieux aquatiques et évaluer leurs évolutions	
	😞	Problématique du risque de contamination par les phytosanitaires non abordée	
	😞	Des budgets prévisionnels sous-dimensionés	
Efficacité	😊	Les études spécifiques constituent une source importante d'information sur la qualité des milieux en fin de contrat. Ils servent également de point de base pour de nouvelles perspectives.	
	😞	Pas d'indicateurs sur l'évolution de la végétation aquatique et semi-aquatique, et celle des espèces invasives (tortue de Floride, écrevisse américaine,...)	
	😐	Deux études réalisées sur l'ichtyofaune du lac d'Aiguebelette réalisées à 10 ans d'intervalle qui appotent des informations pertinentes sur l'évolution des milieux mais des divergences d'expertise et d'interprétation entre le CSP et l'INRA	
	😊	Des données sur les niveaux de contamination des sédiments du lac par les métaux lourds et les HAP + un inventaire exceptionnel des substances dangereuses réalisé par l'Agence de l'eau en 2005	
	😊	Intégration d'un suivi phytoplanctonique à partir de 2002 complémentaire au suivi allégé	
	😊	Un état des lieux complet de la qualité physicochimiques, hydrobiologiques des cours d'eau et des niveaux de contamination par les métaux et HAP.	
	😊	Une nouvelle évaluation des apports en phosphore au lac d'Aiguebelette beaucoup plus étoffée que l'étude menée en 1993/1994 et qui apporte des informations particulièrement pertinentes quand au risque d'eutrophisation du lac, à son origine et aux mesures à envisager pour limiter ce risque (mise en relation de l'efficacité du drainage des eaux pluviales avec le transfert du phosphore d'origine agricole)	
	😞	Peu de données sur la qualité physique des milieux (qualité des habitats sur les ruisseaux) et la caractérisation qualitative et quantitative de la végétation aquatique du lac	
	😞	Peu d'indicateurs sur l'état qualitatif et quantitatif des frayères	

Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette
Bilan du contrat du lac d'Aiguebelette

Volet	C : Suivi des actions - Sensibilisation au milieu et communication		
Objectif	C1 : Assurer le suivi de certaines actions et du milieu Connaissance et suivi du milieu		
Actions	C12 : Suivi piscicole et gestion des peuplements C13 C14 C15 : Suivis scientifiques C16 : Poursuite du suivi allégé du lac		
Montant Prévu	79 274 €		Jugement global
Montant investi	190 001 €		
Efficience	😊	Problèmes du seuil de quantification des analyses de phosphore au lac qui limite l'interprétation de l'évolution interannuelle des concentrations moyennes. Depuis 2005, analyse P confié à l'université de Savoie permettant d'avoir un seuil de quantification suffisamment abaissé	
	😊	Une large concertation pour bâtir les cahiers des charges pour la réalisation des études scientifiques du bilan du contrat (CCLA, Université Savoie, INRA, DDAF, DIREN, Agence de l'Eau, FAPLA, CALB, CG73)	
	😊	Des moyens affectés à la mise en œuvre de ces études qui ont permis d'avoir des échanges très poussées sur l'interprétation des résultats	
	😊	Compétences reconnues des structures en charge des études Suivis piscicoles : ONEMA (ex CSP) et INRA Teneurs en métaux lourds : Université de Savoie Suivi allégé du lac : CALB et INRA Qualité des eaux des cours d'eau et évaluation des apports en phoshore : Hydrolac et TEREQ	
	😊	Ensemble des études sur la qualité des milieux réalisé dans le cadre de l'étude bilan du contrat	
Durabilité	😞	Absence de tableau de bord définissant les indicateurs à mettre en place, les analyses et les mesures à mettre en œuvre et leur fréquence	
	😊	Moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures et analyses - Capacité financière CCLA?	
	😊	Possibilité de suivi et d'actualisation du tableau bord par le chargé de missions de la CCLA	
	😊	Des compténces bien mobilisées et prêtent à s'investir pour poursuivre les réflexions sur le suivi et l'interprétation des résultats	
	😊	Intégration de certains points de mesures et du lac dans le cadre de réseaux de suivi	

Volet	C : Suivi des actions - Sensibilisation au milieu et communication		
Objectif	C1 : Assurer le suivi de certaines actions et du milieu Suivi des pollutions d'origine domestique		
Actions	C17 : Rapport technique d'assainissement		
Montant Prévu	-		Jugement global
Montant investi	-		
Pertinence	😊	Suivre le fonctionnement des réseaux d'assainissement	
	😊	Suivre l'état des installations d'assainissement non collectif sur le territoire	
	😐	Objectif qui aurait plus sa place dans le volet A	
Cohérence	😊	Mise en œuvre dans le cadre du contrat d'exploitation du réseau d'assainissement et de la création d'un poste par la CCLA pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif	
Efficacité	😊	Rapport annuel de l'exploitant du réseau permettant de disposer d'indicateurs sur le fonctionnement des réseaux et de la STEP et sur l'évolution des équipements	
	😊	Acquisition en temps réel des données sur le fonctionnement de la station et des postes de refoulement depuis la mise en place d'une télésurveillance et d'un superviseur en 2002	
	😊	Etat des lieux des installations d'ANC et base de données avec suivi des installations	
Efficience	😐	Modernisation de certains outils peut-être à prévoir (logiciel spécifiques...)	
Durabilité	😊	Prestation obligatoire pour l'exploitant du réseau d'assainissement et de la station d'épuration Rapport technique prévue dans la mission du SPANC	

Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette
Bilan du contrat du lac d'Aiguebelette

Volet	C : Suivi des actions - Sensibilisation au milieu et communication		
Objectif	C2 : Pérenniser les travaux de restauration et d'entretien réalisés sur les cours d'eau		
Actions	C21 : Programme régulier d'entretien des cours d'eau		
Montant Prévu	68 602 €		Jugement global
Montant investi	27 926 €		
Pertinence	😊	Action complémentaire de l'action B11 (Restauration des cours d'eau) - La pérennisation des résultats obtenus après restauration nécessite de fait la mise en œuvre d'un programme d'entretien	
	😊	Des berges de ruisseaux très peu entretenues par les propriétaires riverains	
Cohérence	😊	Elaboration d'un programme d'entretien régulier établi sur 10 ans à l'issue du programme de restauration	
	😊	Le programme d'entretien est établi sur la base d'objectifs de gestion, mais le chronogramme des interventions et leur contenu sont recalées chaque année sur la base d'une visite des cours d'eau et des évolutions constatées	
Efficacité	😐	Programme mis en œuvre depuis 2003, mais pas d'indicateurs de suivi de la qualité physique pour juger de l'atteinte des objectifs	
	😐	Effort important sur le traitement de la Renouée du Japon. Colonisation des berges qui semble circonscrite mais difficultés à éradiquer les postes existants	
Efficience	😊	Programme établi en collaboration avec les services du département (SATERCE)	
Durabilité	😊	Renforcement des capacités de suivi technique - Affectation du poste de garde de lac sur des missions de surveillances de l'état des cours d'eau et de suivi de chantiers	
	😊	Sensibilisation des propriétaires riverains sur le bon entretien des berges dans le cadre du contrat	
	😐	Niveau de financement souvent limité des programmes d'entretien	

Volet	C : Suivi des actions - Sensibilisation au milieu et communication		
Objectif	C3 : Assurer la sensibilisation et la découverte du milieu par le public		
Actions	C31 : Maison du lac C32 : Communication et outils pédagogiques des milieux naturels C33 : Découverte de la nature par la randonnée C34 : Signalisation Signalétique		
Montant Prévu	899 449 €		Jugement global
Montant investi	37 668 €		
Pertinence	😊	L'information et la sensibilisation de la population locale et touristique sur le fonctionnement des milieux naturels, les opérations de protection, les enjeux...constituent une mesure d'accompagnement indispensable pour favoriser l'adhésion du public au contrat lac et la réussite de certaines actions	
	😊	Un contrat de bassin versant à vocation à mettre en œuvre des outils pédagogiques qui s'intègrent à une politique plus générale d'éducation à l'environnement	
	😊	Un site qui se prête particulièrement au développement d'un tourisme nature assis sur la mise en valeur de sa qualité environnementale	
Cohérence	😊	Une liste d'actions pertinentes identifiées au contrat, notamment le projet de Maison du lac; Mais....	
	😞	Un niveau de définition des actions très insuffisants (faisabilité, foncier, financement...)	
	😞	Un manque de concertation préalable en particulier sur le projet de Maison du lac, ses objectifs, son mode de fonctionnement et son articulation avec les autres structures et outils travaillant sur ces thématiques	
	😞	Un manque de réflexion sur l'organisation des animations nature à l'échelle du territoire	
	😞	Un catalogue de mesures pour le développement d'activités de pleine nature sans définition du contenu	
Efficacité	😊	Des opérations de communication limitées mais bien réalisées, notamment à travers les deux bulletins d'information du contrat et la diffusion d'une plaquette d'information sur les zones naturelles protégées disponibles dans tous les sites touristiques du tour du lac	
	😊	Création d'un sentier pédagogique depuis la base de loisirs du Sougey	
	😞	Projet de maison du lac non engagé sur la durée du contrat alors qu'il aurait du constituer l'outil structurant permettant de développer une véritable politique de sensibilisation et de découverte de l'environnement, et de valorisation du territoire	
	😊	Création d'un poste d'animateur nature au sein du SMALA qui n'a pas été reconduit après la dissolution du syndicat et la reprise des compétences par la CCLA	
	😞	Pas de diminution observée de la fréquentation dans les espaces protégés ou les zones sensibles en période de pointes de fréquentation touristique estivale	
	😞	Pas de bouclage du tour du lac permettant de valoriser un parcours piéton et vélo en site aménagé	
	😞	Abandon du projet de liaison Novalaise / Lac via la création d'un sentier de découverte le long de la Lysse	
	😞	Une demande de "plus d'informations": 75 % des personnes ayant répondu au questionnaire transmis à la population locale dans le cadre du M3 de l'étude, souhaiteraient être plus informés sur les actions du contrat et les milieux naturels.	
😊	Un développement de l'offre randonnée et VTT sur le territoire du lac piloté par l'OT du lac d'Aiguebelette, la CCLA et le SMAPS		

Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette
Bilan du contrat du lac d'Aiguebelette

Volet	C : Suivi des actions - Sensibilisation au milieu et communication		
Objectif	C3 : Assurer la sensibilisation et la découverte du milieu par le public		
Actions	C31 : Maison du lac C32 : Communication et outils pédagogiques des milieux naturels C33 : Découverte de la nature par la randonnée C34 : Signalisation Signalétique		
Montant Prévu	899 449 €		Jugement global
Montant investi	37 668 €		
Efficience	☹	Globalement un manque de structuration, de concertation et de moyens d'animation pour porter correctement le volet C du contrat lac	
	☺	Nombreuses actions réalisées hors contrat : seules les actions de communication et sensibilisation sont comptées (C32) pour un coût total dépensé inférieur aux prévisions	
	☹	Des relations conflictuelles et un manque de dialogue qui n'a pas favorisé la mise en œuvre du volet C	
Durabilité	☺	La CCLA constitue la structure pertinente et légitime pour porter les projets en lien avec la communication, la sensibilisation à l'environnement et la valorisation du territoire, mais....	
	☹	Les outils et moyens actuels de la CCLA ne permettent pas de mettre en œuvre une politique d'information et de sensibilisation structurée et efficace	
	☺	L'aboutissement du projet de maison du lac semble constituer l'élément déterminant pour la mise en œuvre et la réussite de cette politique.	
	☺	Une dialogue rétabli entre les associations et structures du territoire concernées par les thématiques du volet C. Cette politique de sensibilisation ne peut réussir sans dialogue et concertation	
	☺	L'organisation des forums "Bleu et Vert" et leur réussite indique une capacité d'organisation et de mobilisation autour de thématiques environnementales	
	☺	Le territoire souhaite s'engager vers une politique de développement touristique durable sise sur la préservation et la valorisation du contexte environnemental, mais...	
	?	La pression urbaine, tend à faire du site une zone périurbaine de Chambéry. Le lac d'Aiguebelette peut-il rester une vraie destination touristique?	
	☺	Présence de prestataire touristiques prêt à s'impliquer dans une démarche de développement écotouristique	
	☹	Il n'existe pas encore de projet formalisé de développement touristique à long terme sur le territoire du lac	
	☺	Implication du territoire dans la démarche Alp'Lakes	